

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO
MINISTERE DE LA SANTE PUBLIQUE
COMITE NATIONAL D'ETHIQUE DE LA SANTE – CNES –



Arrêté Ministériel n°1250/CAB/MIN/S/ZKM/043/MC/2006 du 18 Décembre 2006
N° d'enregistrement au U.S. Department of Health and Human Services (HHS) : IORG0008558/IRB
N° d'enregistrement au Federalwide Assurance (FWA) : 00026293

Avis du Comité National d'Ethique de la Santé n°329/CNES/BN/PMMF/2022 du 23/02/2022

Kinshasa, le 23 Février 2022

← Au Dr. Thérèse MPIEMPIE NGAMASATA
Faculté de Santé publique
Université Catholique de Louvain
Principale Investigatrice

Concerne : Approbation éthique du protocole de recherche intitulé « Etats de lieu de la pratique des essais cliniques en République Démocratique du Congo »

Madame l'Investigatrice Principale,

Le Comité National d'Ethique de la Santé du Ministère de la Santé de la République Démocratique du Congo a bien reçu votre lettre du 14/02/2022 par laquelle vous lui soumettez votre protocole de recherche dont l'intitulé est repris en concerne et vous en remercie.

Après l'examen du protocole de recherche selon les lignes directrices nationales d'éthique de la recherche impliquant des êtres humains du Ministère de la santé de notre pays, le Comité National d'Ethique de la Santé a donné son approbation éthique à votre étude.

Il autorise son déroulement auprès de l'autorité de réglementation, de comités d'éthique, de moniteurs, d'investigateurs ainsi qu'auprès de participants dans la Ville de Kinshasa en République Démocratique du Congo pour la période allant du 23 Février 2022 au 29 Février 2023.

Je vous prie de bien vouloir agréer, Madame la Principale Investigatrice, l'expression de nos sentiments les meilleurs.



Président du CNES
Prof. Félicien MUNDAY MULOPO